



**CSE  
OPTIM  
Services**



# LES BRÈVES

## CSE DU 9 JUILLET 2024

CSE OPTIM'Services

### ■ Information SECUFER

Un document concernant les risques ferroviaires avec un rappel des règles SECUFER et des obligations de l'employeur a été présenté aux élus lors de cette plénière de CSE.

SECUFER est un décret européen qui vise à garantir la sécurité des agents amenés à se déplacer dans les emprises ferroviaires avec quatre règles de base :

- Le renforcement des mesures de sécurité pour la prévention des risques de heurt et des risques électriques ;
- La mise en avant de la responsabilité de l'employeur dans la prévention des risques ;
- La réaffirmation de la politique de la SA Réseau ;
- L'opportunité d'une remise à niveau et d'une formation.

#### Mise en place des autorisations d'accès.

Si l'agent n'a pas d'autorisation d'accès, il devra être accompagné par une personne autorisée pour cheminer dans les emprises ferroviaires.

Cet accès est donc restreint aux agents dotés d'une autorisation écrite. Cette attestation d'accès est délivrée après vérification des aptitudes médicales et des compétences à pénétrer dans les emprises, à l'issue d'une formation théorique et pratique. Une formation aux spécificités locales sera également dispensée si nécessaire.

#### Un focus a été fait sur les cabinets médicaux.

Les agents pouvant faire l'objet d'une habilitation ont été identifiés et une traçabilité des attestations de formation déjà délivrées est prévue :

- Dans le cadre de visites ou d'actions sur le terrain, les personnels des cabinets médicaux n'ont pas d'autorisation d'accès et doivent être accompagnés ;
- En cas d'intervention urgente sur site, les autorisations d'accès se font en fonction de l'évaluation des risques.



**SECUFER**



■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

À ce jour, cinq cabinets médicaux - trois avec risques faibles (Noisy, Nevers et Quatre-Mares à Rouen) et deux avec risques modérés (Dunkerque et Conflans) - ont été recensés. D'autres recensements seront réalisés au cas par cas pour l'évaluation des risques.

Un tchat sera organisé à destination de tous les salariés des services médicaux afin de communiquer sur les évolutions à venir ainsi que sur SECUFER qui doit être mis en place au 1<sup>er</sup> octobre 2024. Cette date sera probablement décalée au vu des formations et recyclages à mettre en place.



**Le sujet présenté a amené plusieurs questions et alertes de la part des élus UNSA-Ferroviaire.**

**En effet, les élus UNSA-Ferroviaire souhaitent :**

- **Qu'une attention particulière soit portée concernant les personnels susceptibles de se rendre sur les sites nécessitant une habilitation ;**
- **Qu'un rappel sur l'obligation et l'importance de porter ses EPI (chaussures de sécurité, gilet, etc.) soit fait ;**
- **Connaître la durée du recyclage et le délai auquel il interviendra une fois la formation faite. La direction confirme qu'il y aura un seul recyclage, mais n'a pas communiqué sur le délai. Cependant, l'attestation est délivrée pour une durée indéterminée.**

**Les élus UNSA-Ferroviaire ont souhaité également savoir si les salariés concernés passeront leur visite d'aptitude médicale du travail avec suivi médical renforcé (SIR). La direction a précisé que les personnels resteront en suivi individuel simple (SIS).**

**La sécurité et la santé des personnels étant un sujet majeur et une priorité, les élus UNSA-Ferroviaire insistent sur l'importance de la formation.**

## ■ Présentation du préventeur national SNCF OPTIM'Services, salarié compétent au sein du CSE SNCF OPTIM'Services

Lors de ce CSE, Didier MATET s'est présenté auprès des élus. Sa désignation en tant que préventeur national SNCF OPTIM'Services a fait l'objet d'une information : Monsieur MATET étant un salarié faisant partie à part entière de SNCF OPTIM'Services, un avis des élus CSE n'était, de ce fait, pas nécessaire.

**Qu'est-ce qu'un préventeur ?**

- La loi impose la mise en place d'un salarié compétent qui doit s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Ce salarié compétent est désigné par l'employeur et l'aide à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles.
- Dans le cadre de sa mission qui est de garantir la sécurité des salariés par la prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, le préventeur national permet un éclairage sur certains sujets pointus. Il met également en place des accompagnements et partenariats sur le terrain pour faire passer des messages de prévention auprès de tous les salariés. Le travail en collaboration a une grande importance.

**Avant d'être désigné comme préventeur national, Monsieur MATET a tenu plusieurs postes liés à la sécurité des salariés : formateur SST, infirmier, manager, préventeur CSSCT, puis préventeur des Services médicaux.**



**■ L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

La sécurité et les conditions de travail sont une des priorités des élus UNSA-Ferroviaire. Ainsi, les élus UNSA-Ferroviaire souhaitent la bienvenue au nouveau préventeur national et espèrent pouvoir travailler ensemble avec cet objectif commun.



## Informations relatives aux sites de Saintes (SM et AS) et Toulouse (SM)

### SAINTES

En novembre 2023, des prélèvements et analyses d'eau ont été effectués au cabinet médical et au centre d'action sociale, qui sont situés dans les bâtiments 41 et 44 du technicentre. Les résultats des prélèvements mettent en évidence la présence de Trichlorethylène, ce qui compromet la sécurité des travailleurs de ces bâtiments. Des prélèvements d'eau réalisés plus récemment montrent que celle-ci est impropre à la consommation.

La délocalisation des équipes des services médicaux et de l'action sociale dans un ancien cabinet dentaire de 180 m<sup>2</sup> au centre-ville de

Saintes, au 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur, est envisagée. Les deux services seront sécurisés par un interphone et sont accessibles aux PMR. Une présentation des déménagements est prévue. Pour que le cabinet médical soit complètement opérationnel dès septembre 2024, des travaux d'aménagement intérieur seront nécessaires et seront réalisés sur la période estivale. Durant les travaux d'aménagement intérieur, le cabinet médical sera fermé.

Les salariés concernés accueillent favorablement cette solution qui permettra de les mettre dans un environnement sécurisé.

**La sécurité et les conditions de travail des salariés d'OPTIM'Services sont une priorité pour vos élus UNSA-Ferroviaire. Ils seront donc vigilants aux suites données à ce dossier. Une attention particulière sera portée lors de l'aménagement du Centre d'Action Sociale (CAS) afin de ne pas perturber le service médical qui sera déjà installé dans les locaux. Les élus UNSA-Ferroviaire alertent également la direction sur la nécessité de prévenir l'Agence régionale de la Santé (ARS). De plus, vos élus UNSA-Ferroviaire ont souhaité que les droits aux tickets restaurant soient étudiés à la suite de la délocalisation des locaux.**

### TOULOUSE

Le toit du cabinet médical de Toulouse est en mauvais état. Des inondations et infiltrations ont eu lieu lors des dernières pluies, ce qui a généré la fermeture du cabinet pendant trois jours.

La réouverture a pu être possible après l'enlèvement des dalles du plafond et le balisage des zones dangereuses.

Des travaux sont en cours en ce moment et la réfection de la toiture est prévue l'année prochaine.



**Afin de garantir de bonnes conditions de travail aux agents, notamment lors de prochains épisodes pluvieux, vos élus UNSA-Ferroviaire restent attentifs aux avancées des travaux. N'hésitez pas à les alerter en cas de nouvelles dégradations observées.**



■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

# VOS ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE

**EXÉCUTION** TITULAIRES



**Nathalie PEREIRA DA SILVA**  
pereira-da-silva.n@unsa-ferroviaire.org  
06 70 54 88 34



**Joël MARCHE**  
marche.j@unsa-ferroviaire.org  
07 76 69 03 77



**Régis DERINE**  
regis.derine@sncf.fr  
06 70 27 44 50



**Shanika LIPPERT**  
shanika.lippert@sncf.fr  
07 67 06 14 94

**MAÎTRISE** TITULAIRES



**Amandine DEVIS**  
devis.a@unsa-ferroviaire.org  
06 29 44 30 28



**Stéphane DELON**  
delon.s@unsa-ferroviaire.org  
06 11 74 77 37



**Jessica NERINI**  
jessica.nerini@sncf.fr  
06 88 79 28 48



**Isabelle FOURMY**  
isabelle.fourmy@sncf.fr  
06 95 02 31 52



**Mireille LUCAS**  
lucas.m@unsa-ferroviaire.org



**Paterne COPOL**  
copol.p@unsa-ferroviaire.org  
07 85 39 51 56



**Cédric LEVASSEUR**  
cedric.levasseur@sncf.fr



**Sophie DAUTUN**  
sophie.dautun@sncf.fr  
06 60 06 53 60



**Gaël ALLIX**  
gael.allix@sncf.fr



**Aurélien PRINCE**  
prince.a@unsa-ferroviaire.org



**Zélia PEREIRA**  
zelia.pereira@sncf.fr  
09 71 99 59 14



**Corinne GUERREIRO**  
corinne.querreiro@sncf.fr



**Sandrine RADET**  
radet.s@unsa-ferroviaire.org



**SNCF OPTIM'SERVICES**

**CADRE** TITULAIRES



**Stéphanie GOARDOU-LEGROS**  
legros.s@unsa-ferroviaire.org  
06 29 42 46 33



**Antoine RODRIGUES**  
rodrigues.a@unsa-ferroviaire.org  
06 23 49 58 43



**Agnès RIVOALLAN**  
rivoallan.a@unsa-ferroviaire.org  
06 16 74 03 23



**Damien BOUILLARD**  
bouillard.d@unsa-ferroviaire.org  
06 35 21 79 14



**Annabelle CRESPIN**  
crespin.a@unsa-ferroviaire.org  
06 67 46 93 94



**Stéphane BONFADINI**  
bonfadini.s@unsa-ferroviaire.org



**Marie-Cécile MARCHETTI**  
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org  
06 89 19 10 03



**Rabah BOUKERSI**  
rabah.boukersi@sncf.fr



■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**